



## **Académie de Poitiers Déclaration liminaire CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes CCMA du vendredi 4 juillet 2025**

Représentant·es CGT EP : Laurence CHARPENTIER - Alexandre ROBUCHON

Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA,

Pour commencer, un petit point climat / météo. Chacun·e l'aura remarqué, ces derniers jours, il fait extrêmement chaud, rendant les conditions de passage d'épreuves (bac ou DNB) très difficiles pour les élèves, en plus de leur stress, mais aussi impactant les conditions de travail des personnels (enseignant·es et non enseignant·es). Des températures à 30° C voir plus ont pu être relevées dans certains centres d'examens. Certes, dans l'urgence, des ventilateurs et de l'eau ont pu être mis à disposition mais ne réglant en rien le problème. L'inadaptation des locaux pour l'accueil des élèves et personnels lors de fortes chaleurs est clairement mise en évidence. Dans un contexte où en plus, le Président souhaiterait réduire les périodes de vacances dont celles d'été. Comment imaginer dans nos établissements la poursuite des cours jusqu'à mi juillet ou à partir de fin août?

Cette fin d'année aura donc été difficile pour les collègues avec pour certain·es le cumul de nombreuses convocations (surveillance, corrections, oraux, ...).

Cette semaine a été publié le rapport de la commission d'enquête sur les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires privés. Après plus de 5 mois d'enquêtes et d'auditions, auxquelles la CGT Enseignement privé a participé, cette commission a donc émis 50 propositions suivant 5 axes. Pour la CGT Enseignement privé, la protections des élèves et des personnels doit être une priorité, les personnes qui signalent des faits ne doivent plus avoir à hésiter en craignant d'éventuelles représailles. Il faut en finir avec l'omerta et la culture du silence.

Concernant nos carrières et la revalorisation du métier, l'année aura été bien décevante. Un conclave sur les retraites, simulacre de dialogue social, qui ne débouche sur rien. La CGT rappelle qu'elle exige l'abrogation de la réforme des retraites. Des annonces d'une revalorisation des milieux de carrière qui sont finalement écartées par Bercy.

Au sujet des CMO, nous réaffirmons notre opposition au passage à 90 % du traitement qui accroît les difficultés financières des agent·es, réduit leur pouvoir d'achat et constitue une double peine. Il est urgent que l'État prenne conscience que la hausse des arrêts maladie est aussi une conséquence de la dégradation des conditions de travail de ses agents. Cette mesure pénalise par ailleurs les femmes enceintes placées en CMO ainsi que les agent·es en ALD, qui n'en ont pas besoin. Qu'en est-il de la mise en place de ce retrait ? Une communication ministérielle récente indique que cela ne pourrait pas être mis en place avant octobre (pour des raisons informatiques). Nous demandons une vigilance particulière pour les collègues concerné·es afin de ne pas les mettre encore plus en difficulté !

En cette fin d'année, c'est aussi la période de préparation de la rentrée et la constitution des équipes. Nous allons aborder la 2nde phase du mouvement lors de cette instance. Nous rappelons que le système ne tiendrait pas sans le nombre important de collègues non titulaires Maîtres délégués dont la situation, financière et en terme d'emploi, demeure précaire. Nous demandons une attention particulière quant au nombre d'heures qui peuvent être accordées pour les maîtres, notamment en CDI, puisqu'ils et elles ne peuvent pas compléter avec l'allocation chômage. Nous demandons aussi une vigilance de l'administration quant aux contrats des maîtres délégués en CDD puisque d'une part, le cadre de gestions indique clairement que sauf en cas de positionnement d'un maître titulaire ou plus prioritaire, ou en cas de réorganisation, dans les autres cas, le maître a droit à renouvellement du contrat. Nous attirons aussi l'attention de l'administration sur la situation des collègues enceintes, en CDD, avec un congé maternité qui débute dans cette période. Leur contrat doit être renouvelé à l'année, avec une suppléante qui sera positionné à la rentrée. Sinon, il s'agit clairement d'une discrimination que nous dénoncerons, les femmes enceintes n'ont pas à être pénalisées par leur grossesse !

Concernant les contrôles des établissements privés, nous réitérons notre demande d'un rappel au cadre, notamment dans les établissements pratiquant des horaires aménagés, comme les cours de 50 minutes. Nous interrogeons aussi le rectorat, employeur, sur la légalité de tenir plus d'une journée de pré-rentrée et donc d'imposer aux équipes de revenir plus tôt que ce qu'indique le calendrier scolaire national.

Une année est passée, les vacances vont être les bienvenues pour l'ensemble des personnels, mais nous resterons attentifs pour le suivi de nos collègues et la défense de leurs droits.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, un bel été et de bonnes vacances.

Nous vous remercions de votre écoute.